

Objet de l'Arrêté : Interdictions de circuler, stationner à tous véhicules.

Adresse : Boulevard des Monts.

LE MAIRE DE LA VILLE DE BERNAY,

Vu :

- Le Code de la route ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,
- Le Code Pénal,
- Le Code du travail,
- La délibération du conseil municipal en date du 4 juillet 2020, portant élection de Madame Marie-Lyne VAGNER à la fonction de maire de la ville de Bernay.
- Le demandeur : **Police Municipale.**

- **CONSIDERANT** : Qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour interdire l'usage de tous véhicules, motocycles.

- **CONSIDERANT** : Que la circulation et le stationnement des véhicules sur les espaces verts municipaux, occasionne de lourdes dépenses quant à la remise en état de ces espaces verts.

- **CONSIDERANT** : Le rassemblement de véhicules à des fins de rodéo urbains.

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter de la parution du présent arrêté, la circulation et le stationnement de tous véhicules, motocycles seront interdits sur l'esplanade enherbée boulevard des Monts, sauf véhicules de service et de secours d'urgence.



ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par le service voirie de la Ville de Bernay.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et les contrevenants poursuivis par la loi. Tout véhicule en infraction sera verbalisé et pourra faire l'objet d'une procédure de mise en fourrière conformément aux dispositions du Code de la route.

ARTICLE 4 : Voies et délais de recours : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans le délai de deux mois suivant sa publication, devant le Tribunal Administratif, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Le Demandeur,
- à la Police Municipale de la Ville de Bernay.
- Service Technique de la Ville de Bernay.
- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bernay,
- à Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Bernay.
- Service Déchets Ménagers.
- Transport Scolaire.

Aux fins d'exécution ou d'information chacun en ce qui le concerne.

P.O. VASSEUR Sylvie
signé électroniquement le 22/07/2025,
par VASSEUR Sylvie, Directeur(trice) Générale des Services

